



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA SUPERVISION DE SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

SITUATION DES SFD

2012

TRIMESTRE 1

TRIMESTRE 2

TRIMESTRE 3

TRIMESTRE 4

AVANT-PROPOS

--- 0 ---

La présente publication fait la situation trimestrielle du secteur à travers les données financières et non financières fournies par les Systèmes financiers décentralisés (SFD).

Ainsi, la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés (DRS-Sfd) s'est fixée comme objectif de mettre à la disposition des utilisateurs les données les plus récentes collectées auprès des SFD selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle.

Ces données sont transmises à la tutelle au plus tard un (1) mois après la fin de la période et le présent document est publié le mois suivant.

Pour la période sous revue, les données financières traitées concentrent plus de 90% de l'activité du secteur.



Table des matières

Evolution du nombre de membres/clients.....	4
Encours de crédit.....	4
Taux de créances en souffrance (Portefeuille à risque à plus de 90 jours).....	5
Dépôts.....	5
Dispositif prudentiel : Ratios.....	6
Limitation des risques auxquels est exposée une institution.....	6
Norme de capitalisation ou ratio de solvabilité.....	7
Liquidité des SFD.....	7
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.....	8
Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.....	8
Limitation des prises de participations.....	9
Financement des immobilisations.....	9
Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées.....	10
Limitation des risques pris sur une seule signature.....	10

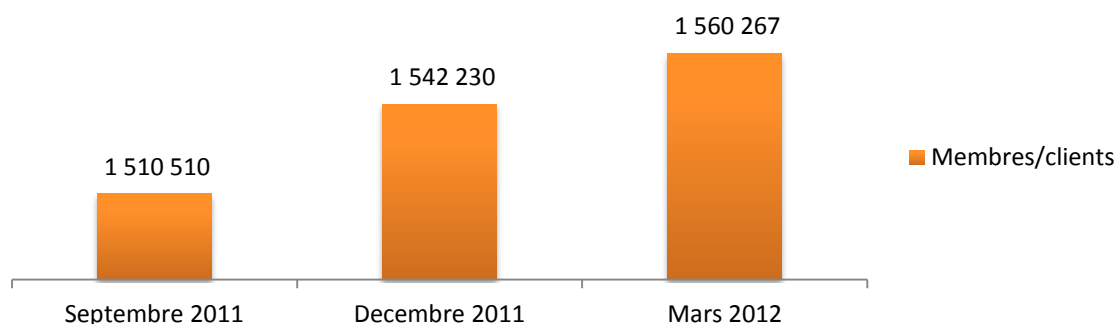


Au premier trimestre 2012, le nombre de membres/clients des Systèmes financiers décentralisés (SFD) continue sa progression et ressort à 1 560 267 membres/clients, de même l'encours des crédits ressort en hausse avec une amélioration du taux de créances en souffrance. Parallèlement, il est observé une baisse des dépôts sur la même période.

Evolution du nombre de membres/clients.

Le nombre de membres/clients a augmenté au cours du premier trimestre 2012, passant de 1 542 230 à 1 560 267, soit une progression de 1,7%. Le taux de pénétration situé à 12,8% reste constant.

Graphique 1 : Evolution du nombre de membres/clients

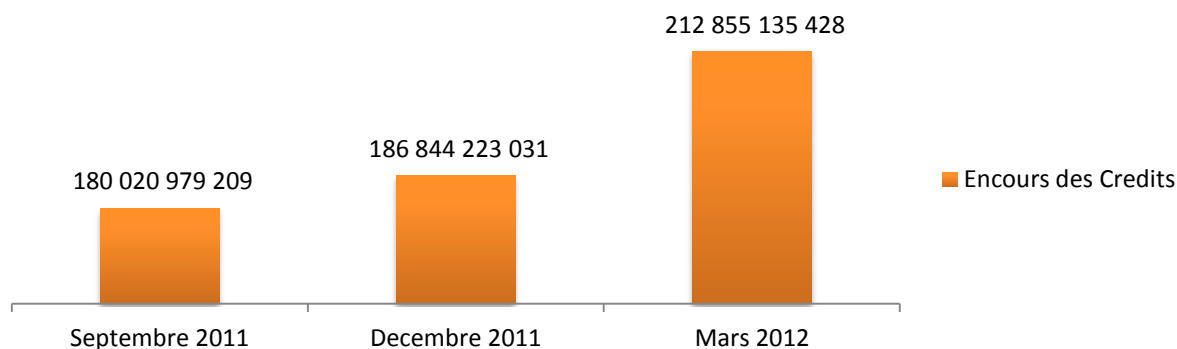


Encours de crédit

Hausse de l'encours de crédit et baisse du taux de créances en souffrance.

En fin mars 2012, l'encours de crédits des SFD maintient une tendance haussière et s'établit à 212,9 milliards contre 186,8 milliards en fin 2011, soit une progression de 26,1 milliards (14%).

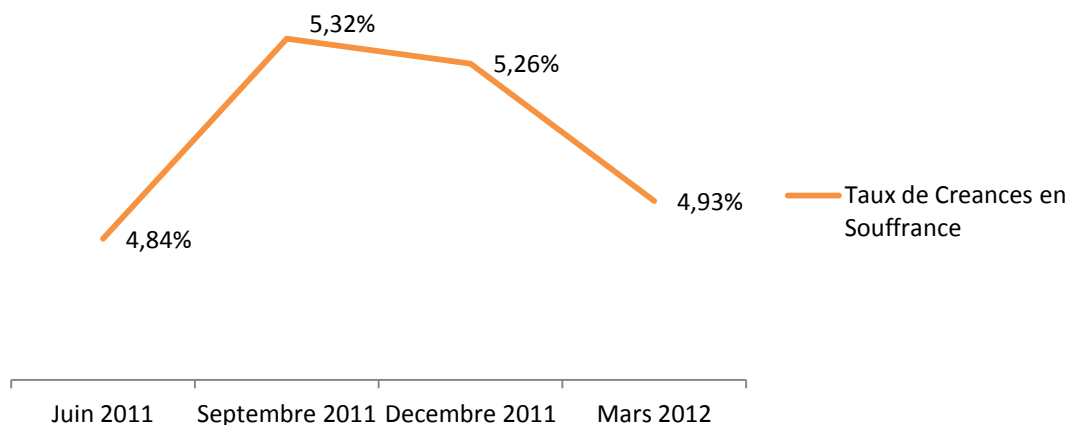
Graphique 3 : évolution de l'encours de crédit



Taux de créances en souffrance (Portefeuille à risque à plus de 90 jours)

Dans le même temps, il est constaté une décélération du rythme de progression des créances en souffrance entre décembre 2011 et mars 2012. Le taux passe de 5,26% à 4,93%, soit une baisse 0,33 point de base, avoisinant, ainsi, le niveau atteint en juin 2011 (4,84%).

Graphique 4: Evolution du taux de créances en souffrance



Dépôts

Baisse des dépôts au premier trimestre 2012.

Après une progression de 2,4% entre les deux (2) derniers trimestres de 2011, les dépôts s'élevant à 169,7 milliards au premier trimestre 2012, subissent une diminution substantielle de 11,3 milliards, soit 6,26%.

Graphique 5 : évolution de l'encours des dépôts

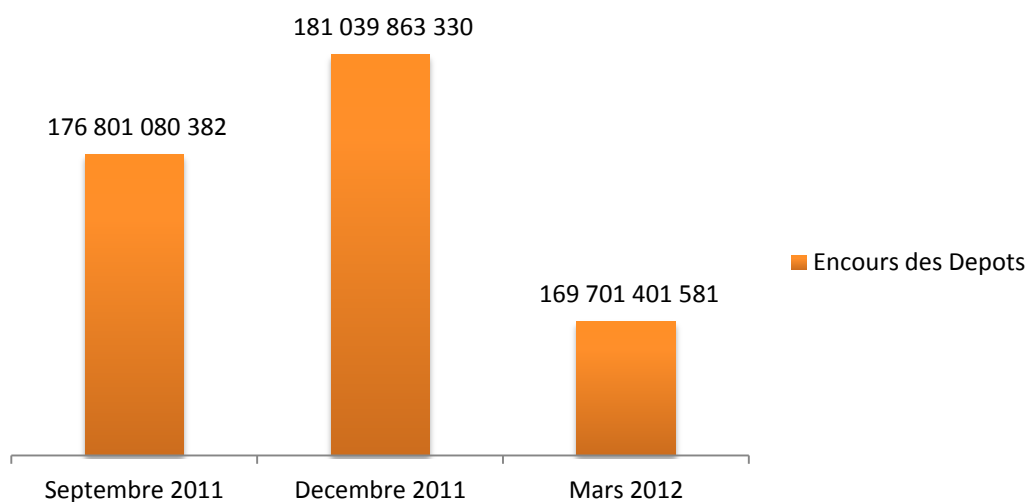


Tableau récapitulatif: Sociétariat, encours de crédits et dépôts

	Septembre 2011	Décembre 2011	Mars 2012	Evolution
Sociétariat	1 510 510	1 542 230	1 560 267	1,17%
Encours des Dépôts	176 801 080 382	181 039 863 330	169 701 401 581	-6,26%
Encours des Crédits	180 020 979 209	186 844 223 031	212 855 135 428	13,92%
Taux de Créances en Souffrances	5,32%	5,26%	4,93%	0,33

Dispositif prudentiel : Ratios

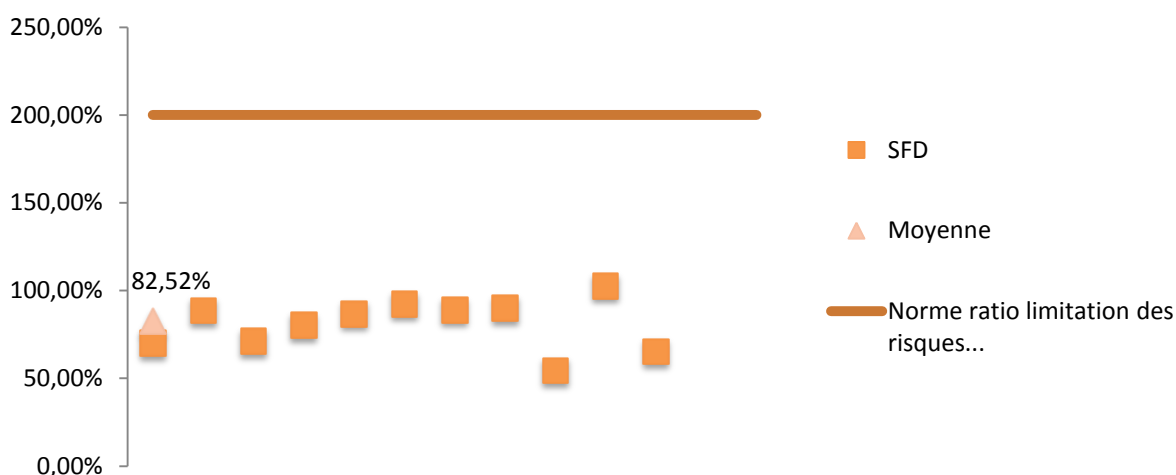
Les SFD, conformément aux Instructions n° 10-08-2010 et 16-12-2010 portant respectivement sur les règles prudentielles applicables aux SFD de l'UMOA et sur le financement des immobilisations et des participations par les SFD, sont tenus de communiquer à la tutelle dix (10) ratios prudentiels, à une fréquence mensuelle et/ou trimestrielle.

Limitation des risques auxquels est exposée une institution

Les risques auxquels est exposé un SFD ne peuvent excéder le double des ressources internes et externes de l'institution.

Au premier trimestre 2012, le ratio de limitation des risques portés par les SFD se situe en moyenne à 82,52%, contre 84,47% au trimestre précédent. Il convient de noter que le niveau du ratio est en deçà de la norme fixée au maximum à 200%.

Limitation des risques auxquels est exposée une institution

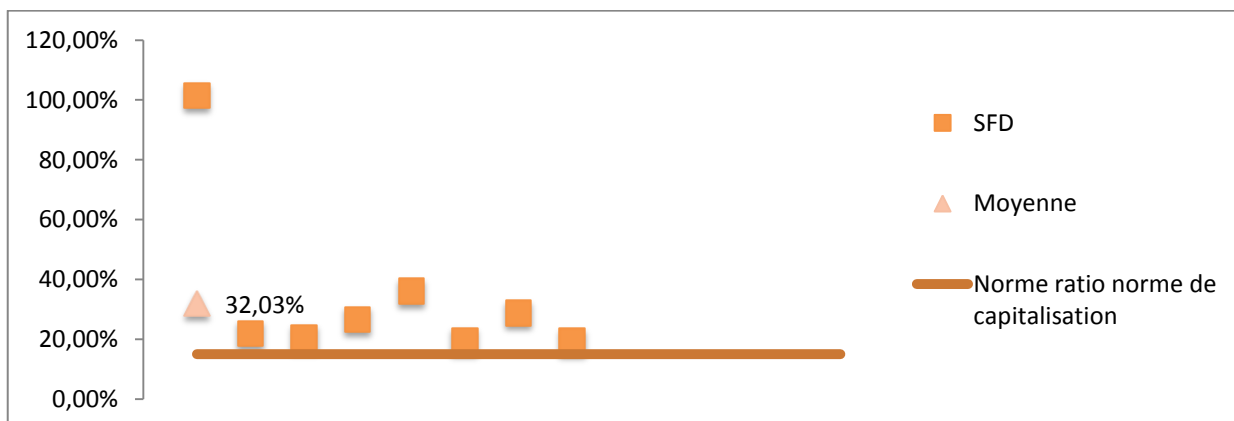


Norme de capitalisation ou ratio de solvabilité

Elle vise un minimum de solvabilité de l'institution au regard de ses engagements. Il se détermine par le rapport fonds propres sur actif total

Le niveau de capitalisation moyen des SFD est en baisse au premier trimestre et s'établit à 32,03% contre 45,47% au dernier trimestre 2011. Toutefois, le taux moyen demeure supérieur à la norme de 15% minimum.

Norme de capitalisation



Liquidité des SFD

La norme de liquidité mesure la capacité de l'institution à faire face à son passif exigible, c'est-à-dire à honorer ses engagements à court terme (3 mois au maximum) avec ses ressources à court terme (3 mois au maximum) à savoir ses valeurs réalisables et disponibles. La norme est de 60% pour les institutions ne collectant pas de dépôt, 80% pour les institutions en réseaux et 100% pour les institutions isolées.

Il ressort un taux moyen de 182,23% contre 237,47% en fin décembre 2011. Les réseaux affichent une moyenne de 324,51% et les caisses isolées une moyenne de 111,09%.

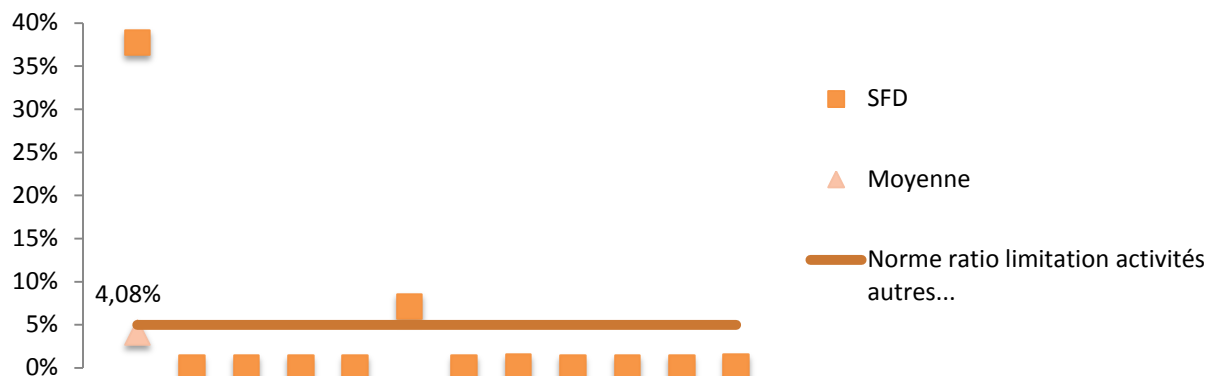
Ratio de Liquidité



Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

En moyenne, les opérations autres que l'épargne et le Crédit atteignent 4,08% des risques portés par les institutions, pour une norme fixée à un maximum de 5%.

Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

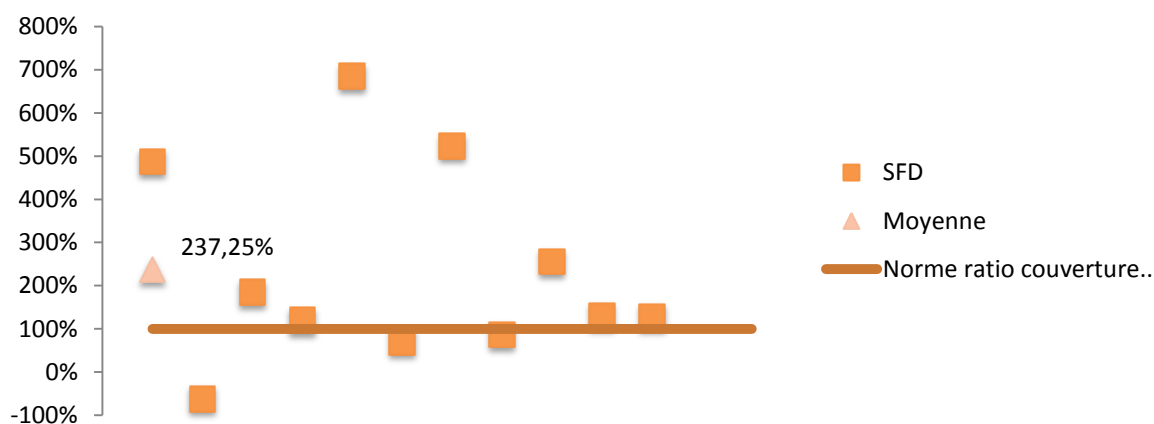


Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue et/ou à court terme en emplois à moyen et long terme, les SFD doivent financer l'ensemble de leurs actifs immobilisés ainsi que de leurs autres emplois à moyen et long terme par des ressources stables

Au premier trimestre 2012, les ressources stables couvrent plus de 2 fois les emplois à moyen et long terme avec un taux de 237,25% contre 529% au trimestre précédent.

Couverture des emplois moyen et long par des ressources stables



Limitation des prises de participations

Les SFD ont utilisé, en moyenne, 0,18% de leur fonds propres à titre de prises de participation dans des sociétés, restant ainsi dans les mêmes proportions qu'en fin décembre 2011 (1,29%), pour une norme fixée à un maximum de 25% des fonds propres.

Limitation des prises de participation



Financement des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les titres de participation à l'exclusion d'une part des frais et valeurs immobilisées incorporelles et d'autre part des participations dans d'autres SFD ou établissement de crédit ne peuvent excéder 100% des fonds propres de cette institution.

En moyenne, le ratio de financement des immobilisations et des participations par les SFD s'élève à 32,51% contre 25,43% au dernier trimestre de l'année 2011.

Financement des immobilisations par les fonds propres

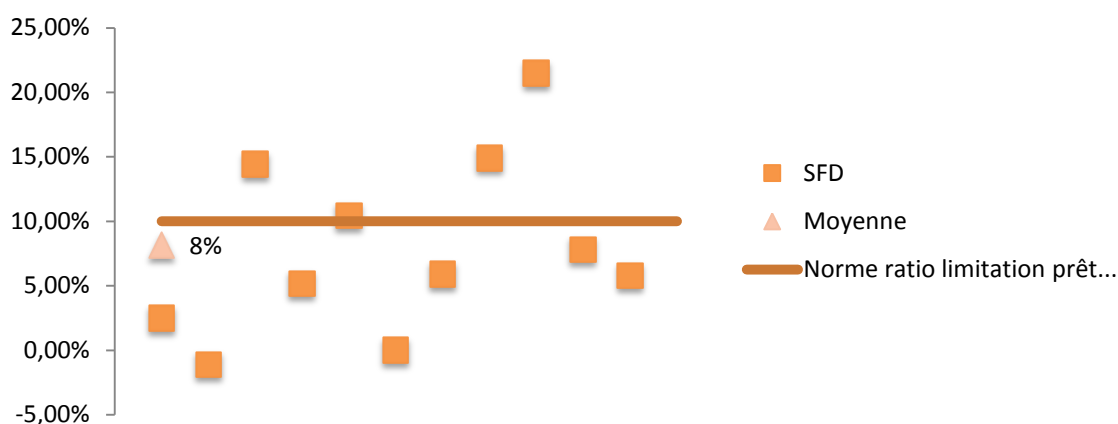


Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

Ce ratio a pour but de prévenir le risque de concentration de prêts et engagements en faveur des dirigeants et du personnel des SFD.

Il est noté une hausse du ratio, passant de 6,5% en fin 2011 à 8% au premier trimestre 2012, le rapprochant de la limite maximale de 10% des fonds propres.

Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées



Limitation des risques pris sur une seule signature

Les risques pris sur une seule signature sont limités à 10% des fonds propres.

Au premier trimestre 2012, ce ratio affiche un taux de 4,54% contre 1,32% en fin 2011 mais reste en deçà de la norme.

Limitation des risques pris sur une seule signature

